



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Beauvais, le 29 janvier 2018

L'Inspecteur d'académie
Directeur Académique des Services de l'Éducation
Nationale de l'Oise

A

M

S/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Education nationale

Académie d'Amiens

Inspection académique
de l'Oise

Service EPS1

Réf : 007-2017/2018

Dossier suivi par
V. Le Bihan
CPD EPS

Téléphone: 03 44 06 45 02
Télécopie: 03 44 48 67 25

Mél :
Ce.Eps1.oise@ac-amiens.fr
Valerie.le-bihan@ac-amiens.fr

22 avenue Victor Hugo
60 025 Beauvais cedex

Objet : Nouvelle procédure d'agrément des intervenants bénévoles participant à la mise en œuvre de l'EPS

Réf. :

- Circulaire n° 92-196 du 03/07/1992 : Participation d'intervenants extérieurs aux activités d'enseignement dans les écoles maternelles et élémentaires.
- Circulaire n°99-136 du 21/09/1999 : Sorties scolaires
- Circulaire n° 2014-088 du 09/07/2014 : Règlement type départemental des écoles maternelles et élémentaires publiques
- Décret n° 2017-766 du 04/05/2017 : Agrément des intervenants extérieurs aux activités physiques et sportives
- Circulaire n°2017-127 du 22/08/2017 : Enseignement de la natation
- Circulaire interministérielle n°2017-116 du 06/10/2017 : Encadrement des activités physiques et sportives

Vous avez soumis à mes services une demande d'agrément à laquelle j'ai répondu favorablement.

Je souhaite vous témoigner de toute ma reconnaissance quant à votre aide précieuse dans la mise en œuvre des activités physiques et sportives dans nos écoles.

Les récents textes officiels mis en objet m'amènent cependant à vous faire savoir qu'il me faut modifier le protocole établi jusqu'à présent.

Outre les compétences qu'il vous a fallu prouver, il est de mon devoir de vérifier dorénavant l'honorabilité de toutes les personnes extérieures bénévoles ou professionnelles apportant leur concours à la mise en œuvre des activités physiques et sportives à l'école.

C'est pourquoi je vous prie de bien vouloir compléter le document ci-joint (Imprimé B') et de le confier au directeur de l'école.

J'attire votre attention sur le fait qu'un non-retour de votre part vaudra renoncement au statut d'intervenant extérieur bénévole en EPS.

Je sais pouvoir compter sur votre compréhension et votre diligence.

Jacky CRÉPIN